

PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GUICHE

Vendredi 6 Décembre 2024, salle de réunion mairie de La Guiche 20 h

Présents : Jocelyne MOLLET, Gérard SCHALL, Alain LAROCHE, Isabelle LONGUEVILLE, Lucie DEBARNOT, Annick SURIVET, Anthony DECERLE, Tom GAUTIER, Alain DA SILVA (arrivé à 8h30)

Absents : Pierre SIMONNOT (pouvoir donné à Isabelle LONGUEVILLE), Daniel GUINGAND (pouvoir donné à Alain LAROCHE)

Secrétaire de séance : Annick SURIVET

Prochaine réunion : Vendredi 24 Janvier 2025, salle de réunion de La Guiche à 20 H

- ❖ Approbation à l'unanimité des PV des 2 dernières réunions du conseil municipal.
- ❖ Mme Le Maire fait part des remerciements de Mme Arlette MARIN au conseil Municipal pour le cocktail de départ à la retraite et les intentions qu'ils ont eu pour elle.
- ❖ Mme le Maire donne la parole à Pierre- Yves LAUTISSIER président de l'USBG. Celui-ci expose le problème des vestiaires des arbitres où l'eau s'infiltrerait jusqu'aux prises de courant. Les arbitres ont signalé cette situation de dangerosité et insalubrité au district de la Fédération Française de football. Le club est prêt à participer par des moyens humains à la rénovation. La commune l'informe qu'elle n'a à ce jour un seul devis des Etablissements Cannard et qu'elle va relancer d'autres sociétés (exemple : Société Cottin à Beaubery).
- ❖ Délibération vente TSCHAPPU : Mme le maire informe le conseil municipal qu'il faut annuler la délibération du 18 Octobre 2024 pour la remplacer par une délibération de vente à la SCI TSCHAPPU pour la somme de 10000 €, à sa charge les frais de bornage et de notaire.

Votants : 11

La délibération est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

- ❖ Délibération devis TOUZET Jérôme : Mme le Maire présente le devis de Jérôme TOUZET pour la plantation d'arbres vers l'air de jeux enfants pour 2581,20 € TTC. ARBORETOM avait présenté un devis pour 2581,20 € TTC. Une subvention de 1000 € peut être accordée en fonction des essences d'arbres plantés. Le devis est accordé à ARBORETOM.

Votants : 11 Oui : 10 Abstention : 1

- ❖ Délibération STARTKRAFT : La société a été reçue il y a 15 jours pour projet panneaux solaire (environ 12 hectares), à voir en fonction de la Chambre d'Agriculture. Est-ce que la commune veut rentrer au capital de la société de projet STARTKRAFT (concepteur et fabricant)

Votants : 11 Non : 10 Abstention : 1

- ❖ Délibération définition et nomination des voies communales : La Société GEOPTIS a fait les relevés en croisant plusieurs fichiers suite à l'adressage. Une subvention sera touchée en 2026. Il en sort 39 voies sans nom officiel pour 62 727,59 mètres. La commission de voirie se réunira pour les nommer.

Votants : 11 Oui : 11

- ❖ Délibération pour une demande de subvention pour l'association « les restaurants du cœur »

Votants : 11 Non : 11

- ❖ Délibération demande de subvention pour l'association du Service de remplacement. Le conseil municipal leur accorde 100 €

Votants : 11 Oui : 11

- ❖ Délibération demande de subvention pour l'association « des Papillons blancs »

Votants : 11 Non : 11

- ❖ Délibération demande de subvention de la part de l'association ADOT 71

Votants 11 Non : 11

- ❖ Délibérations : don SCHALL Gérard de 100 €.

Don de 75 € de la part de l'association Les moulins de Saône et Loire.

Don de Mme SIMON de 60 € (2 repas).

Don de Mme ROPPA (photocopies) 100 €.

Votants : 11 Oui : 10 Abstention : 1

- ❖ Délibération pour la création du poste pour Mme GELIN Annick en tant que rédacteur 28h/35^{ème} semaine à partir du 6 Janvier 2025. Contrat du 16 Décembre au 27 Décembre 2025 pour 16/35^{ème} semaine.

Votants : 11 Pour : 11

- ❖ Délibération pour l'embauche Mr TWORZYDLO Sébastien à temps complet en tant qu'agent technique à partir du 6 Janvier 2025.

Votants : 11 OUI : 11

- ❖ Délibération frais sur dossier urbanisme : Mme le Maire fait part au conseil municipal que les citoyens ne répondent pas toujours dans les temps ou font les travaux avant autorisation, ce qui coûte à la commune en frais d'urbanisme facturé par le service instructeur. Elle propose de facturer aux gens une somme forfaitaire de 200 € pour les retards de réponse, ce qui doit entraîner une nouvelle instruction.

Votants : 11 OUI : 11

- ❖ Délibération DPE pour les locations de tourisme. Mme le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de facturer des pénalités si le DPE n'est pas conforme.

Votants : 11 NON : 11

- ❖ Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il faut remplacer la délibération de lever de la mise en péril sur la demeure FRANTA par un Arrêté.

- ❖ Délibération pour renouvellement du bail de la Société de chasse : Mme le Maire informe le conseil qu'après sa rencontre avec Mr DECERLE et Mr DOUARD pour le renouvellement du bail sur les 131 hectares de bois communaux, le prix passe de 1 € l'hectare à 1,50 €.

Votant : 11 OUI : 11

- ❖ Délibération devis ordinateur bibliothèque : Mme le Maire présente le devis de la société WALPI pour l'achat d'un ordinateur + imprimante offerte pour un prix de 1 329 € TTC, avec une subvention de 1000 € de la Bibliothèque Départemental de Saône et Loire.

Votants : 11 OUI : 9 NON : 2

- ❖ Questions diverses :

- Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu un courrier de Mr et Me WALTREGNY DUCROUX demandant la démolition du hangar de Mr PROST Michel, car il n'est pas construit à la distance nécessaire de leur propriété.
- Mme le Maire informe le conseil que Mr DUMONCEAU réclame sa caution, il ne lui sera remboursé que 400 € sur les 700 € versé en raison du canapé taché.
- Mme le Maire propose au conseil de mettre le logement au-dessus du « Pré Vert » en location AIRBNB. Il est décidé, dans un premier temps de le mettre en location sur le site LE BON COIN, si aucune demande on étudiera le projet de location saisonnière (gîte).
- Mr Sébastien TWORZYDLO a aidé 2 jours bénévolement pour la mise en place des décorations de Noël, en compensation on lui offre 1 bon pour le Restaurant « le Pré vert ».

- Mme le Maire informe le conseil municipal du décès de Mr BLANCHARD à son domicile, personne seule et sans famille, la commune s'est chargée de l'organisation des obsèques et a pris contact avec un notaire pour ouvrir la succession. Les frais d'obsèques ne sont pas pris en charge par la commune du fait d'un bien immobilier.
- Présence du Père-Noël le Mardi 17/12/2024 pour les enfants des écoles.
- Problème de menus à l'école : certains parents se plaignent du manque de quantité ou de servir des glaces aux enfants en plein hiver.
- Permanences épicerie :
 - Dimanche 15/12/2024 : Lucie
 - Dimanche 22/12/2024 : Gérard
 - Mercredi 25/12/2024 : Anthony
 - Dimanche 29/12/2024 : Pierre
 - Mercredi 1/01/2025 : fermé
 - Dimanche 5/01/2025 : Annick
 - Dimanche 12/01/2025 : Alain L.
 - Dimanche 19/01/2025 : Tom
 - Dimanche 26/01/2025 : Isabelle
- Prochaine réunion de conseil le 24 Janvier 2025 à 20 H salle de réunion de la mairie.
- Vœux du Maire le Dimanche 19 Janvier 2025 à 11 H salle des fêtes.

Séance levée à 23h00

Handwritten signatures in blue and black ink, including names like 'Idoll', 'Lebaend', 'Surviv', 'J. H. H. H.', and others.